Réparer les objets pour réparer le pouvoir d'achat

Propositions de Zero Waste France dans le cadre du projet de loi sur le pouvoir d'achat



Sommaire

Associations signataires 1

Réparation, je t'aime moi non plus 2

La réparation et ses vertus : pour l'environnement, le pouvoir d'achat et l'emploi 3

Rendre la réparation plus compétitive et accessible 4

1. Garantir un montant minimal de prise en charge par réparation effectuée au sein des réseaux labellisés dans le cadre des fonds de réparation 4
2. Renforcer l'information des consommateurs et consommatrices sur les fonds de réparation 5

Contacts 5

Associations signataires

Si 81 % des Français·es ont une bonne image de la réparation, elles et ils ne sont qu'un gros tiers à réparer leurs produits : 54 % préfèrent remplacer les biens défectueux par du neuf [1]. Cette tendance se confirme dans les dépenses des ménages, qui consacrent douze fois plus d'argent à l'acquisition de nouveaux biens plutôt qu'à la réparation et l'entretien d'objets déjà possédés [2].

Réparation, je t'aime moi non plus

Pour 68 % des Français·es, **le premier frein à la réparation est son coût** [3]. La réparation n'est pas une opération neutre du point de vue financier pour les consommateurs et consommatrices. Elle implique d'une part le recours à de la main-d'œuvre : ces emplois le plus souvent locaux et non délocalisables représentent de facto un certain coût. D'autre part, des pièces détachées plus ou moins onéreuses sont nécessaires.

Or, l'attractivité financière de la réparation s'évalue pour des consommateurs et consommatrices au regard du prix du neuf. Globalement, le prix moyen d'une réparation doit rester inférieur au tiers de celui du neuf : c'est le **« seuil psychologique » des 33 %** identifié par l'Ademe [4]. Et pour cause : avec une durée de garantie réduite et un risque de perte en qualité, les consommateurs et consommatrices préféreront légitimement se tourner vers des produits neufs lorsque les écarts de prix se réduisent trop. Alors que le prix du neuf ne cesse de baisser depuis 15 ans, la réparation devient de moins en moins compétitive.

Pour 68 % des Français·es,
le premier frein à la réparation est
son coût.



La réparation et ses vertus : pour l'environnement, le pouvoir d'achat et l'emploi

La réparation est l'une des composantes primordiales de l'économie circulaire. Elle permet d'**allonger la durée de vie des produits**. Ce faisant, elle réduit la pression sur les ressources – un enjeu d'autant plus crucial que les difficultés d'approvisionnement en matières premières vont s'aggraver dans les prochaines années [5]. À l'échelle mondiale, l'extraction et le traitement de ressources naturelles sont responsables de la moitié des émissions de gaz à effet de serre et de plus de 90 % de la perte de biodiversité et du stress hydrique [6] : un bien réparé, c'est **la fabrication d'un objet neuf et autant d'impacts environnementaux associés évités**.

Pour les particuliers, la réparation permet de **réduire les dépenses en produits neufs**. Ce poste de dépenses a représenté 1 296 € par habitant·e en 2019 [7] : pour un foyer de quatre personnes, cela revient à près de 5 200 € annuels. Pour peu que le ratio prix du neuf / coût de la réparation reste avantageux et que le produit réparé soit bien garanti, ce sont des économies certaines qui peuvent être réalisées par les ménages.

À un niveau plus systémique, le secteur économique de la réparation représente **plus de 225 000 emplois locaux** [8]. Cette activité peut être portée par des **structures sociales qui intègrent des programmes de formation**, notamment pour les personnes au chômage : une étude de 2010 sur la réparation professionnelle des équipements électriques et électroniques s'appuie sur des exemples autrichiens et belges pour montrer comment les employé·es de centres de réparation peuvent acquérir des compétences dans des domaines spécifiques de la réparation et de la remise en état [9]. En France, l'emploi lié à la réparation ne cesse de baisser – une diminution à mettre en parallèle avec celle des dépenses des ménages pour la réparation [10].

Rendre la réparation plus compétitive et accessible

La loi Anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) de 2020 a souhaité faciliter le recours à la réparation à travers plusieurs mécanismes :

- l'**indice de réparabilité** pour informer les consommateurs et consommatrices de la possibilité ou non de réparer un équipement électrique et électronique ;
- l'information sur la **disponibilité des pièces détachées** ;
- l'**extension de garantie** pour les produits réparés ;
- l'intégration des **étapes de réparation les plus courantes dans les modes d'emploi** ;
- la mise en place de **fonds de réparation** pour les filières équipements électriques et électroniques, textiles, ameublement, jouets, articles de sport et loisirs et articles de bricolage et jardin à partir du 1er janvier 2022.

Abondés par les différents éco-organismes et donc les producteurs des filières concernées, les fonds de réparation ont vocation à **réduire la facture finale de la réparation pour les consommateurs et consommatrices** : dès lors que la réparation est effectuée au sein d'un réseau de réparateurs et réparatrices labellisé par l'éco-organisme, une partie du coût est prise en charge par le fonds. Initialement prévue à 20 % des coûts estimés de la réparation par secteur, l'enveloppe minimale de ces fonds a été abaissée de moitié par un décret du 30 décembre 2021.

L'enjeu est pourtant de taille. L'enveloppe des fonds doit être suffisamment conséquente pour permettre une prise en charge intéressante par réparation d'une part, et un grand nombre de prises en charge d'autre part. Il s'agit aussi de **diversifier le type de produits réparés**.

Pour renforcer le mécanisme des fonds de réparation et le rendre réellement opérationnel, Zero Waste France propose de :

1 Garantir un montant minimal de prise en charge par réparation effectuée au sein des réseaux labellisés dans le cadre des fonds de réparation

Au-delà d'une enveloppe minimale des fonds, c'est bien une **enveloppe minimale de prise en charge** par réparation qui doit être assurée aux consommateurs et consommatrices. Cette garantie ajustera mécaniquement le montant global des fonds aux besoins.

2 Renforcer l'information des consommateurs et consommatrices sur les fonds de réparation

Ce volet est essentiel pour assurer l'efficience des fonds de réparation. Les particuliers n'auront pas recours au dispositif s'ils ignorent son existence.

Les producteurs doivent être tenus d'informer les consommateurs et consommatrices à ce sujet. L'information quant à l'éligibilité d'un produit au fonds de réparation doit être **mise à disposition lors de l'achat d'un produit neuf** d'une des six filières concernées par les fonds de réparation.

Les propositions de Zero Waste France pour le PJL pouvoir d'achat

Ces propositions sont également soutenues par :
les Amis de la Terre France, Halte à l'Obsolescence Programmée, le Réseau Action Climat.

1. Garantie un montant minimal de prise en charge par réparation effectuée au sein des réseaux labellisés dans le cadre des fonds de réparation
2. Renforcer l'information des consommateurs et consommatrices sur les fonds de réparation

Contacts

Zero Waste France
Moïra Tourneur
Responsable du plaidoyer

Alice Elfassi
Responsable des affaires juridiques

Notes

1. Ademe, Harris Interactive, *Les Français et la réparation : perceptions et pratiques – Édition 2019*, 2020, p. 5.
2. Service des données et études statistiques, *Indicateurs clés pour le suivi de l'économie circulaire – Édition 2021*, 2021, p. 28.
3. Ademe, Harris Interactive, *op. cit.*, p. 5.
4. Ademe, *Fonds réparation de la filière équipements électriques et électroniques*, 2021, p. 16.
5. KU Leuven, *Metals for clean energy: Patchways to solving Europe's raw materials challenge*, 2022, p. 61.
6. Panel international des ressources, Programme des Nations Unies pour l'environnement, *Perspectives des ressources mondiales 2019 - Résumé à l'attention des décideurs*, 2019, p. 6.
7. Service des données et études statistiques, *op. cit.*, p. 28.
8. Ademe, *Panorama de l'offre de réparation en France – Synthèse*, 2018, p. 4.
9. Maurice O'Connell, Colin Fitzpatrick, Stewart Hickey, « Investigating reuse of B2C WEEE in Ireland », *Proceedings of the 2010 IEEE International Symposium on Sustainable Systems and Technology*, 2010, p. 3.
10. Ademe, *op.cit.*, p. 6. Voir aussi Service des données et études statistiques, *op. cit.*, p. 28.



Dépassons nos limites, pas celles de la planète.

Zero Waste France est une association qui milite pour la réduction des déchets et du gaspillage.

zerowastefrance.org